

Objet: Tarification sociale repas cantine - 2021_062

Séance du mardi 21 septembre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 14/09/2021

Présents : 14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Christelle CHAUVET

Absents:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi de finances de 2019 avait instauré un soutien financier afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles.

Afin de continuer à bénéficier de cette aide (3 euros par repas pour les tarifs inférieurs ou égaux à 1€), il est nécessaire de revoir les grilles tarifaires : prévoir au moins 3 tranches progressive calculées selon le quotient familial (QF), dont au moins une tranche inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de mettre en place les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Pour les enfants de maternelle et de primaire

- QF inférieur à 599 = 0,96 € par repas
- QF entre 600 et 799 = 0,98 € par repas
- QF entre 800 et 2499 = 1,00 € par repas
- QF supérieur à 2500 = 2,70 € par repas

Si l'attestation du quotient familial n'est pas fournie le tarif maximal sera appliqué (2.70€).

Pas de changement pour les enseignants et intervenants extérieurs

- Tarif unique 5.40 € par repas

Ces tarifs sont applicables tant que la mesure est maintenue à condition que le dossier soit recevable et accepté par les services de l'état (ASP).

Les tarifs sont révisables à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Seuls les repas effectivement pris seront facturés.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 18/10/2021
et publication ou notification du 18/10/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

